

A la diff rence d  avec l  Afrique du Sud, le monde donne   Isra l un permis d  apartheid

Description

Par Amjad Iraqi, 26 juillet 2019

Une r solution du Conseil de S curit  de l  ONU rejetant la constitution de 1983 de l  Afrique du Sud montre qu  il existe un pr c dent et une n cessit  d  agir contre la Loi Etat-Nation d  Isra l.



Simon KAPWEPWE (debout), ministre des Affaires Etrang res de Zambie, s  adressant au S minaire sur l  Apartheid, la Discrimination Raciale et le Colonialisme, le 4 ao t 1967 (photo de l  ONU)

Dans un r f rendum du 2 novembre 1983, les  lecteurs Blancs de l  Afrique du Sud de l  apartheid ont approuv  une nouvelle constitution pour r organiser leur r gime politique. En plus de consolider le pouvoir ex cutif avec la pr sidence, un parlement de trois chambres a  t  institu  pour accorder une repr sentation s par e aux gens de couleur et aux Indiens, la chambre des Blancs d tenant la majorit  parlementaire. Les non-blancs  taient nomm s   diverses positions publiques et certaines restrictions  conomiques et sociales  taient abrog es. Les Africains noirs, bien s r, restaient exclus de l   lectorat.

Les partisans de cette r forme esp raient qu  elle rendrait l  apartheid plus soutenable en apaisant l  opposition croissante dans le pays et   l   tranger. Ce n  a pas  t  le cas. L  ann e suivante, le Conseil de S curit  de l  ONU a d clar  la nouvelle constitution   nulle et non avenue   avec la R solution 554 (13 pour, et abstention des Etats Unis et du Royaume Uni). En affirmant   la l gitimit  de la lutte   pour l   limination de l  apartheid  , le Conseil a accus  la constitution de chercher     poursuivre le processus de d nationalisation de la majorit  indig ne africaine, la privant de tous ses droits fondamentaux, et d  ancrer encore plus l  apartheid, transformant l  Afrique du Sud en un pays pour   blancs seulement  .

La r solution est all e plus loin, rejetant   tout soi-disant   accord n goci    fond  sur des constructions de bantoustans   ou sur la nouvelle constitution. Elle appelait les gouvernements et les organisations   ne pas reconna tre les  lections de 1984 (les premi res avec le syst me   trois chambres), et   soutenir la transformation de l  Afrique du Sud en d mocratie non raciale. Bref, le monde n  achetait pas les tentatives de Pretoria pour enjoliver son r gime. L  apartheid devait dispara tre.



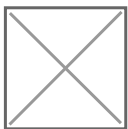
De jeunes Israéliens défilent dans la vieille ville de Jérusalem le 17 mai 2015, prenant part à la marche des drapeaux, pour commémorer les 48 ans d'occupation de Jérusalem Est.

Lorsque la Knesset israélienne a voté la loi de l'État-Nation des Juifs il y a un an ce mois-ci, elle a effectivement déclaré l'apartheid loi constitutionnelle du pays. Pourtant, les réactions de la communauté internationale n'ont guère été aussi fortes que celles envers l'Afrique du Sud 35 ans plus tôt. Certains, comme l'Union Européenne, ont publiquement exprimé des inquiétudes au sujet de l'effet de la Loi Fondamentale sur les citoyens de la minorité en Israël et sur les valeurs démocratiques ; mais, pour la plupart, ils l'ont traitée comme une affaire nationale dans laquelle ils ne pouvaient intervenir, du moins jusqu'à ce que la Cour Suprême ait terminé son contrôle judiciaire.

La teneur de la réaction est étonnante étant donné la gravité de la nouvelle loi. Entre autres dispositions, elle affirme que le droit à l'autodétermination dans l'État n'appartient qu'aux Juifs ; elle choisit l'arabe de son statut de langue officielle ; et elle encourage l'exclusivité du peuplement juif en tant que « valeur nationale ». Cette discrimination a toujours existé dans la politique gouvernementale et autres législations depuis 1948 ; mais maintenant, en tant que boussole constitutionnelle, elle trahit encore plus, en particulier pour les citoyens palestiniens, les ouvertures qui restent dans l'État pour diffuser ces pratiques.

Plus dangereux, la loi consolide le régime unique qui opprime tous les Palestiniens des deux côtés de la Ligne Verte. Éperonnée par l'adhésion des États Unis à la souveraineté israélienne sur Jérusalem Est et les Hauteurs du Golan, la Knesset promeut une législation dont le but est d'annexer les colonies et autres bandes de terre palestiniennes, ce qui étendrait la juridiction de la Loi Fondamentale jusqu'au fin fond des territoires occupés. Même sans annexion formelle, l'occupation permanente israélienne assure déjà une suprématie juive du fleuve à la mer, concrétisant ainsi le but de la loi.

Dans l'ensemble, le régime politique d'Israël est une incarnation frappante du modèle de l'Afrique du Sud de 1983. Il offre le droit de vote aux citoyens palestiniens sous couvert de démocratie, tout en privant de ce droit la majorité de leurs frères vivant sous l'autorité de l'État. Il amplifie les privilèges et les espaces à vivre des citoyens juifs, tout en morcelant et encageant les Palestiniens dans des enclaves séparées, pseudo-autonomes.



Le Conseil de Sécurité du 18 décembre 2015 (Photo des Nations Unies)

Et pourtant, pour tous ces faits similaires à ceux que les Palestiniens ont constatés bien avant l'existence de la Loi sur l'État-Nation à une solution comme la 554 serait impensable aujourd'hui. À la différence d'avec l'Afrique du Sud, le monde a depuis longtemps donné

À Israël une dérogation pour poursuivre sa propre forme d'apartheid.

Loin de remettre en question la hiérarchie juridique entre citoyens juifs et palestiniens dans l'État, les dirigeants étrangers s'engagent à protéger le caractère juif et la majorité démographique d'Israël. Au lieu de déifier les dynamiques du pouvoir qui enracinent le statu quo, les gouvernements accrochent un processus de paix qui a déshéqueté un État palestinien en bantoustans. Plutôt que de soutenir la lutte pour mettre fin à l'occupation, les législateurs dénoncent toute action non violente et toute critique d'Israël comme antisémitisme.

Amjad Iraqi

Je suis un citoyen palestinien d'Israël et j'ai vécu entre Israël-Palestine, le Kenya et le Canada. Je suis coordinateur de la défense des droits à Adalah, analyste politique à Al-Shabaka et conseiller de rédaction à +972 Magazine. Actuellement à Haïfa. Les idées exprimées ici sont les miennes.

Traduction : J. Ch. pour l'Agence Média Palestine

Source : [+972 Magazine](#)

date créée
2019/08/02